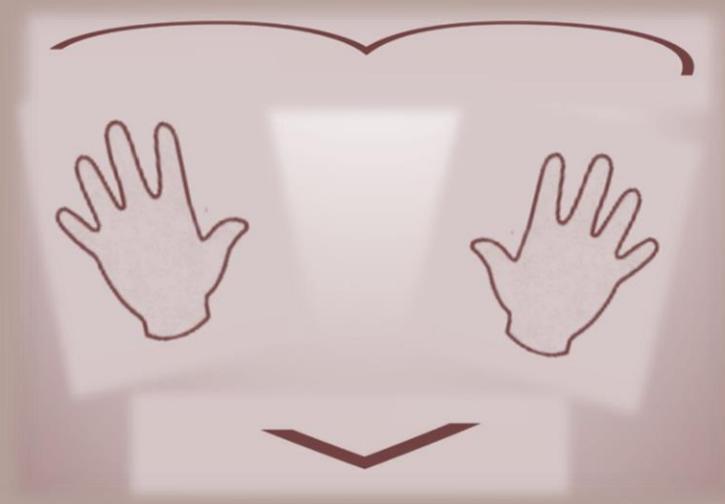




SOCIAL



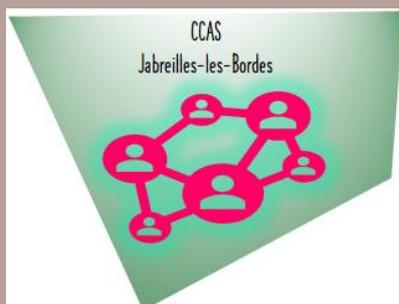
L'aide sociale incombe principalement aux Conseils départementaux, qui agissent auprès des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, en faveur de l'insertion professionnelle et sociale et pour la protection de l'enfance. Le Département est par ailleurs chef de file de l'action sociale. A ce titre, c'est lui qui coordonne notamment les actions sociales menées sur son territoire. Les personnes qui interviennent sont les assistantes sociales, le Centre Polyvalent d'Action Sociale (CPAS), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). On peut faire des demandes d'aides sociales, soit auprès du Conseil départemental soit auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

CPAS



Pour en savoir plus, ***Je clique ici*** et j'accède au site internet "Aide et actions sociales"

CCAS



Pour en savoir plus, ***Je clique ici*** et j'accède au site internet "CCAS à Jabreilles-les-Bordes"

CAF



Pour en savoir plus, ***Je clique ici*** et j'accède au site internet de la "CAF de la Haute-Vienne"

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE



Le Conseil départemental de la Haute-Vienne met à votre disposition un portail de services en ligne. Il facilite l'accès aux services départementaux, simplifie vos démarches et vous permet de suivre leur traitement.

Pour en savoir plus, ***Je clique ici*** et j'accède au site internet du "Conseil départemental mes démarches"



Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH) est là pour accompagner et faire valoir vos droits dans toutes les démarches concernant : la carte d'invalidité, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), le complément de ressources et la prestation de compensation du handicap, la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, l'orientation professionnelle, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)...

Pour en savoir plus, ***Je clique ici*** et j'accède au site internet de la "FNATH-Groupement de la Haute-Vienne".

PIMMS



Les Points d'Informations Médiation MultiserviceS (PIMMS) ont pour but d'aider les populations à accéder aux services de la vie quotidienne, aux services publics et à l'aide social au niveau local.

Pour en savoir plus, ***Je clique ici*** et j'accède au site internet de "PIMMS".

N.B. : PIMMS assure une permanence sur le parking de la mairie de Jabreilles-les-Bordes : le mercredi des semaines impaires de 14 h 30 à 16 h 30

